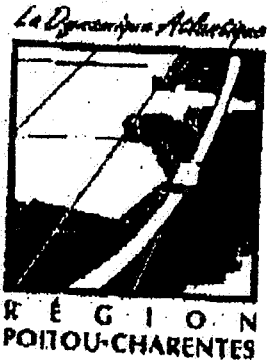


Scanner of 2001/11/10

**GROUPE DES CONSEILLERS RÉGIONAUX
LES VERTS POITOU-CHARENTES ÉCOLOGIE
CONSEIL RÉGIONAL,
15 rue de l'Ancienne Comédie
86021 POITIERS CEDEX**

Saint-Martin le 10/11/2001

REÇU LE
29 NOV. 2001
n° 1374
S.G.T/E.G.T



Monsieur Yves COCHET
Ministre de l'Environnement et de
l'Aménagement du Territoire.
20, Avenue de Ségur
75302 PARIS 07SP

Pour Madame d'Amotiel

Réf

J.P. GOMMARD

Coordonnées personnelles :
4 rue Lapasset
17410 Saint Martin de Ré
Tel/Fax 05 46 09 05 81
Tel/Répondeur 05 46 09 21 46
e-mail : gommard@club-internet.fr

SERVICE DES TRAVAUX					
ET	PR	DELAI	ETA	SEC	CO
		20 NOV. 2001			
SD					D.I. Gén
AT					N°
Info					

*1 copie EGT
pour info
Original pour moi*

Objet : projet d'autoroute A 831 entre Fontenay le Comte et Rochefort sur Mer

Monsieur le Ministre,

Le projet d'autoroute à péage A831 reliant Fontenay le Comte (Vendée) à Rochefort sur Mer (Charente-Maritime) a été inscrit au schéma de services transports contre toute logique économique et environnementale. Cette 2x2 voies traversera deux zones humides et ne réduira pas, contrairement aux dires de ses promoteurs, la circulation automobile intense dans le marais (avec en particulier la traversée de la ville de Marans) et l'encombrement de la rocade de La Rochelle. Pourtant sa construction se fera si les responsables nationaux continuent d'ignorer les arguments des opposants.

Vous trouverez ci-joint deux courriers :

- l'un daté du 8/09/2000 que j'ai adressé à JC GAYSSOT pour lui faire part de ma satisfaction de le voir prendre un position logique sur le projet autoroutier entre Niort et Bellac. Je lui faisais remarquer que ses arguments pouvaient être repris sur le projet de l'A831 et qu'il lui serait dorénavant difficile de défendre des projets autoroutiers inutiles.
- L'autre daté du 13/11/2000 de votre prédécesseur, Dominique VOYNET, me confirmant son opposition à l'A831.

Depuis un an, que s'est-il passé ?

- Le projet a été inscrit au schéma collectif transports comme l'avait promis le Premier Ministre à son ami le Maire de La Rochelle.

*Diffusion
SGT
DIR
DAC*

- Le Préfet de la Charente-Maritime, ancien Directeur des Routes, a fait le forcing auprès de toutes les collectivités pour qu'elles donnent un avis positif. On a vu ainsi la ville de La Rochelle, le Conseil Général de la Charente-Maritime et le Conseil Régional voter pour le projet sans connaître le montant exact de la dépense et la clé de répartition des participations. En effet l'estimation date de 1997 et le Directeur de l'Équipement avoue que le coût exact sera connu, après l'appel d'offres, lorsque la société autoroutière aura fixé son estimation, les traversées des marais posant problème. J'ai vu le Conseil Régional de Poitou-Charentes voter sans avoir consulté le dossier et sans aucun rapport sur table du Président.

- Votre collègue, Jean-Claude GAYSSOT, oubliant ses arguments de septembre 2000 est devenu un partisan convaincu de l'A831. Il a approuvé le fuseau des 1000m et il prétend que l'autoroute est la solution la plus écologique !

- L'autoroute des Estuaires est terminée avec la fin des travaux de l'A83 à Niort. Cet été les touristes nordistes sont restés sur cette autoroute pour descendre vers le sud prouvant que le barreau de l'A831 n'est pas indispensable.

- Nous en sommes parait il à la définition du fuseau des 300m. Il y a une difficulté pour le situer au nord de Rochefort dans le marais. Certaines communes commencent à comprendre le problème que va poser cette barrière dans leur vie de tous les jours. Que restera t il du marais après la construction de l'autoroute sachant que dans un fuseau de 40 km de large, vont passer 3 voies autoroutières Nord-Sud : la 4 voies actuelle La Rochelle-Rochefort, l'A 831 et l'A 10 ?

Autre difficulté : l'autoroute va passer près d'un important dépôt d'explosifs à côté de La Rochelle. Après l'accident de Toulouse, en mesure t on les risques ?

A ce stade de la procédure, l'inquiétude grandit dans la population touchée par le tracé et chez certains élus qui mesurent le gaspillage d'argent public et les impacts du projet sur l'environnement.

Les opposants m'interrogent souvent sur le rôle du MATE dans cette affaire et me posent les questions suivantes :

-Le Ministre de l'Environnement a t il encore son avis à donner ? Depuis le courrier de Dominique VOYNET, nous n'avons pas eu connaissance d'un avis officiel du MATE sur le dossier.

--A t il un avis consultatif sans aucune influence sur la décision ?

--Dans ces zones d'importance communautaire, peut on faire fi des directives ?

--La France qui a déjà des ennuis avec l'Europe pour le Marais Poitevin, va t elle sacquer un peu plus cette zone humide ainsi que le marais de Rochefort ?

--Les services de la DIREN vont ils intervenir lors du choix du fuseau des 300m et sur le dossier d'étude d'impact ?

Voilà quelques interrogations auxquelles je vous serais reconnaissant de bien vouloir me donner des éléments de réponse.

Je vous en remercie à l'avance et,

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma très haute considération.

